

## PROCES VERBAL DE LA REUNION du COMITE SYNDICAL DU SMMAR

### 7 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 23

Date de convocation du Comité : 29 février 2024

Les convocations ont été adressées par voie dématérialisée à l'ensemble des délégués.

Etaient présents ou représentés :

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	BOYER CORCUFF Marie Laure	SIAH Corbières Maritimes	
	RIVIERE Marilyse	SBV Orbieu Jourres	
Messieurs	DEMANGEOT François	SMAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SMAH Fresquel	
	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	CASATO Didier	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	HERNANDEZ André	SBV Orbieu Jourres	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	GINIES Alain	Conseil Départemental 11	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	TITULAIRES REPRESENTES :		
	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	CHALAVOUX Joelle
	BELART Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	VERGE Jean Luc (SMAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques

### **Invités :**

Mme VAUJANY Aline, Déléguée suppléante au SM Aude Centre  
M. AVERSENQ Jean Marie, Directeur Général des Services  
Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative et financière du SMMAR  
Mme MATHIEU SUBIAS Hélène, Directrice Technique du SMMAR  
M. TRIADOU Laurent, DGS du SMDA  
M. PECH Thibaut, Agent SMMAR, chef de projet GEMAPI secteur Aude Centre  
M. PIEDRA Raphael, Adjoint à la mairie de Trèbes

### **Excusés :**

Mme SANDRAGNE Hélène, Présidente du CD11  
Mme MAHIEU Catherine, DGS du CD11  
Mme MATEILLE Séverine, conseillère départementale et déléguée titulaire CD11  
M. BELART Xavier, Président et délégué titulaire du SMDA  
M. BARO Hervé, conseiller départemental  
M. DURAND Pierre, délégué titulaire SMAH HVA  
M. VERGÉ Jean Luc, délégué titulaire SMAH Fresquel  
M. DEVIC Bernard, délégué titulaire du SIAH Corbières Maritimes  
M. POLARD Pierre, Délégué titulaire du SMDA  
M. GERARD Eric, Payeur Départemental

La séance du Comité Syndical est ouverte à 10h10.

Le Président procède à l'appel, soit 23 délégués présents ou représentés sur 32.  
Le quorum est atteint, le Comité peut siéger en session ordinaire.

M. Christian ARAGOU a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a accepté.

## **POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

M. le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour « Avenant au marché MP21-SMMAR-07  
Plan de gestion stratégique des zones humides - Bassin versant de l'Aude et de la Berre »  
L'assemblée approuve cette modification de l'ordre du jour.

## **DIRECTION GENERALE**

### **1. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 7 décembre 2023**

Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 7 décembre 2023 transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023.

## **2. Rapport d'Orientations Budgétaires 2024**

---

M. le Président laisse la parole à M. Martinez Isabelle, Directrice Administrative et financière du SMMAR, qui présente ce rapport. Cf en annexe la présentation

Concernant les Moyens humains :

M. le Directeur, informe que concernant le poste de technicien de rivière sur le secteur Orbieu Jourres, les entretiens auront lieu le 8 mars après midi.

Mme Boyer Corcuff demande quel est le profil recherché et le niveau d'étude attendu pour les postes de techniciens de rivières.

M le Directeur répond qu'à minima les candidats doivent être titulaires d'un BTS GPN ou GEMEAU.

M. le Président rappelle que le SMMAR, a jusqu'à présent permis l'évolution en interne des lauréats de concours ou d'examen professionnel. Il met en avant qu'à terme, il sera difficile de trouver un équilibre s'il n'y a que des catégorie A. Il apparait nécessaire de garder un équilibre entre les catégories.

M. Demangeot, ajoute que le SMMAR a besoin « d'hommes et de femmes de terrain ».

Concernant les orientations :

M. le Directeur précise que l'entretien des stations de mesures représente un cout annuel mais la mise en place de station est un vrai choix politique assumé et un outil majeur pour l'astreinte et la gestion de crise.

Mme Boyer Corcuff, demande pourquoi les risques littoraux ne sont pas répertoriés dans les plans d'actions.

M. le Directeur répond que ces risques sont pris en compte, mais sous maitrise d'ouvrage du SMDA pour le compte des syndicats des Corbières Maritimes, de la Berre et du Rieu et du SMMAR. Ce choix avait été fait il y a quelques années au lancement de la démarche. A ce jour, il reste encore des rencontres avec quelques maires à caller avant de finaliser la stratégie locale de gestion des risques littoraux à l'été 2024.

L'assemblée délibérante approuve le débat qui vient d'avoir lieu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

## **3. Mouvement RH et modification du tableau des effectifs**

---

Mme Isabelle Martinez présente les modifications du tableau des effectifs ci-dessous :

	Poste	Pourvu par un :	Nbre de poste avant modification	Effectif avant modification	Nbre de postes après modification	Effectif après modification	Remarques
Emploi fonctionnel	Directeur Général des services	DGS 20/40.000 Hab	1	1	1	1	
	DGS	Attaché Hors Classe	0	0	1	0	
Filière Administrative	DGS	Attaché Principal	1	0	0	0	
	Directrice administrative et financière	Attaché Principal	1	1	1	1	
	Gestionnaire financière	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1	1	
	Gestionnaire RH	Adj Adm Principal 1ère classe	1	1	1	1	
	Secrétaire	Ajdoit administratif principal 2ème classe	0	0	1	1	avancement de grade au 01.01.24
		Ajdoit administratif	1	1	0	0	
		Adj Administratif	1	1	1	1	
	Gestionnaire des marchés publics	Rédacteur principal 1ere classe	1	1	1	1	
	Assistante de Communication	Rédacteur Contractuel	1	1	1	1	
<b>Total Filière Administrative</b>			<b>9</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	

Poste	Grade	Nbre de poste avant modification	Effectif avant modification	Nbre de postes après modification	Effectif après modification	Remarques
Directrice Technique	Ingénieur Hors classe	1	1	1	1	
Directeur Technique Adjoint	Ingénieur	0	0	0,5	0,5	création du poste au 08.03.24
Animateur sensibilisation à l'eau	Ingénieur Principal	1	1	1	1	
Animateur Ressource en Eau	Ingénieur Principal Contractuel	1	1	1	1	
Etudes et Projets PAPI	Ingénieur Principal	1	1	1	1	
Chef de projet Fresquel	Ingénieur	0,5	0,5	0,5	0,5	
chef de projet HVA	Ingénieur	0,5	0,5	1	1	
Chef de projet Aude Centre	Ingénieur	1	1	1	1	
Chef de projet Orbieu Jourres	Ingénieur	1	1	1	1	
Animateur SAGE HVA/ Fresquel	Ingénieur Contractuel	1	1	1	1	
Animateur Coordonateur SMDA	Ingénieur	0	0	1	0	
Animateur SAGE BVA Aude	Ingénieur	1	1	1	1	
Chargé de mission GEMAPI Planication Territoriale	Ingénieur	1	1	1	1	
Poste Chef de projet	Ingénieur	1	0	1	0	Postes vacants en attente promotion interne Technicien Principal 1ère classe

Responsable SIG	Ingénieur Contractuel	1	1	1	1	
Gestion du risque	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1	
Chargé de Missions Hydromorphologie	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1	
Chargé de mission GEMAPI Plannification Territoriale	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1	
Technicien Rivières SMDA	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1	Départ en retraite au 31.08.24
Technicien Rivières SMAC Poste 1	Technicien contractuel	1	1	1	1	
Technicien Rivières SMAC Poste 2	Technicien Titulaire	1	1	1	1	
Technicien Rivières Berre et Rieu	Technicien Titulaire	1	1	1	1	
Technicien Rivières Orbieu Jourres	Technicien Titulaire	1	1	1	0	Nomination de l'agent au poste de Chef de projet SMAC
Technicien Rivières haute Vallée	Technicien Contractuel	1	1	1	0	Nomination de l'agent au poste de chef de projet HVA
Technicien Rivières Fresquel	Technicien Titulaire	1	1	1	1	
Développeur applications métiers	Technicien Principal 2ème cl.	1	1	1	1	
Logistique	Technicien Principal 2ème cl.	1	1	1	1	
Apprenti	Apprenti	1	1	1	1	du 01/11/22 au 04/09/24
<b>Total Filière Technique</b>		<b>25</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	
<b>TOTAL EFFECTIF</b>		<b>34</b>	<b>32</b>	<b>36</b>	<b>31</b>	

Le comité ouï l'exposé et approuve à l'unanimité les modifications RH présentées ci-dessus ainsi que le tableau des effectifs.

#### 4. Stagiaire 2024

Le Président informe l'assemblée que le SMMAR souhaite accueillir une élève de l'Université Via Domitia de Perpignan, pour effectuer un stage dans le cadre de son cursus scolaire : Science Juridiques et Economiques sur la période du 01/04/24 au 13/09/2024.

Ce stage aura pour sujet : la définition des liens de compatibilité et de conformité du futur SAGE Aude avec l'ensemble du document cadre « Eau » du territoire.

Il précise que le stage supérieur à une durée de 2 mois sera rémunéré, et que des frais de déplacements pourront au besoin être remboursés.

La proposition est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

## **5. Approbation de conventionnement avec l'ANEB concernant les journées RELAIS de l'Eau 2024 à l'occasion des Jeux Olympiques 2024**

---

Le Président informe qu'à l'occasion du passage de la Flamme Olympique dans le Département de l'Aude, le SMMAR s'engage auprès de l'ANEB, lors des Journée RELAIS de L'EAU :

- Organiser des temps d'informations et de sensibilisation sur la thématique « sport et eau »
- D'apposer les logos de l'évènement sur nos différents outils pédagogiques
- Contribuer à la communication nationale Journées RELAIS de l'Eau

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président, à signer l'acte d'engagement auprès de l'ANEB.

Le Comité syndical oui l'exposé et autorise à l'unanimité, le Président à signer cet acte d'engagement.

## **6. Approbation de l'adhésion à l'Association « Demain deux berges »**

---

Le Président informe que l'association « Demain deux berges » a pour objectif de favoriser les échanges et améliorer les pratiques et les connaissances des gestionnaires des milieux aquatiques, de renforcer les échanges professionnels.

Créée en 2002 et forte d'une centaine d'adhérents, l'association Demain Deux Berges a pour objectif de renforcer les échanges professionnels et la communication entre les acteurs de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

L'association s'inscrit dans un partenariat interrégional de réseaux d'acteurs de terrain et de gestionnaires de milieux aquatiques.

Elle est également conventionnée avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le but de promouvoir les politiques publiques de gestion des milieux aquatiques et de favoriser conjointement la mutualisation et l'échange d'expérience.

Le coût annuel de l'adhésion est de 500 €.

Le Comité syndical oui l'exposée et à l'unanimité autorise le Président à adhérer à cette association.

## **7. Approbation de la convention de partenariat avec la radio RCF**

---

Le Président informe que le SMMAR et la chaîne radio RCF Pays d'Aude ont décidé de produire et diffuser des chroniques mensuelles présentant les actions du SMMAR EPTB Aude en 10 chroniques de 5 minutes, entre septembre 2023 et juin 2024, dans le cadre de la chronique nature de RCF Pays d'Aude « Des Rivières et des Hommes ».

Le SMMAR et RCF Pays d'Aude s'associent à travers cette convention pour mieux faire connaître les enjeux des milieux aquatiques.

Cette convention est à titre gracieux.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

## 8. Information concernant les derniers marchés attribués

---

CO23-SMMAR-08 : **Elaboration d'un projet de Système d'Avertissement Local sur le bassin versant du Lauquet.**

Lieu de prestation du service : SMMAR– 11000 CARCASSONNE

Objectif :

Elaboration d'un projet de Système d'Avertissement Local sur le bassin versant du Lauquet.

Après concertation avec l'Etat (SPC et DDTM), il apparait que le territoire du Lauquet, fortement touché par les crues du 15 octobre 2018, ne sera pas intégré à termes dans le réseau règlementaire suivi par l'Etat, et ne fera donc pas l'objet de prévisions de hauteurs par le SPC.

Ainsi, ce territoire apparait dès lors évident pour engager l'élaboration d'un projet pilote de Système d'Avertissement Local (SDAL) avec mesures de hauteurs d'eau et de débits, en tirant partie des éléments de connaissance existants, produits notamment dans le cadre des marchés de révision des PPRi, portés par l'Etat, et de l'exploitation des stations de mesure hydrométriques présentes sur ce sous bassin versant.

Type de marché : Services

Estimation : 47 900.00 € TTC

Délai d'exécution prévu : 24 mois

Mode de passation : Conformément à l'article R. 2122-8 (Valeur inférieure aux seuils) du Code de la commande publique, le marché est passé par consultation.

Décision de lancement de la procédure : 24/10/2023

Date de la publication : 30/11/2023

Date limite de remise des offres : 08/01/2024

Critères d'attributions :

Prix : 40 Valeur technique : 60

Candidatures reçues : 1

- SURFACE LIBRE

**Attribution du marché à SURFACE LIBRE pour un montant de 47 880.00 € TTC.**

## 9. Approbation des plans de financement

### **APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : GOUVERNANCE PAPI 3 – VOLET JURIDIQUE – ANNEE 2024**

Pour rappel, le SMMAR a œuvré à la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Aude de 2015 à 2017 ; un travail qui a continué durant les années 2018 et 2019 en collaboration notamment avec les services des Préfectures, des Sous-Préfectures, les services des EPCI et des Syndicats de Rivières, l'AFEPTB etc...

Aujourd'hui, dans le cadre du PAPI 3, il est proposé de poursuivre et de mener une réflexion sur les questions liées :

- à la gestion des ouvrages hydrauliques
- au Domaine Public Fluvial (DPF)
- à la submersion marine
- à l'aménagement du territoire
- à l'urbanisme et à l'écoulement diffus
- à la prise en compte du changement climatique notamment par les risques liés à la submersion marine et à l'érosion du trait de côte et leur impact sur les situations extrêmes de pluies et de sécheresses.

La présente demande de subvention inscrite au PAPI 3 – Axe 1 – Action 1.1 « Gouvernance et études préalables à l'élaboration du PAPI 4 », porte sur le financement de l'accompagnement juridique du SMMAR et de ses syndicats adhérents dans la poursuite de l'exercice de la GEMAPI (et hors GEMAPI) ainsi que dans le cadre de l'élaboration du PAPI 3 du bassin de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 15 000 € TTC ;

Il convient d'autoriser le Président à solliciter une aide financière et d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	15 000 €	50 %	7 500 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	15 000 €	30 %	4 500 €
AUTOFINANCEMENT	15 000 €	20%	3 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>15 000 €</b>

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

### **APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : ACTION DE SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION PAPI 3 – Année 2024/2025**

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale de prévention des inondations, il est indispensable de continuer à développer la culture du risque inondation afin d'acculturer tous les publics aux bons comportements à adopter en crise et ainsi de sauver des vies.

Cette mission fait l'objet de nombreuses actions du SMMAR EPTB Aude dans le cadre des précédents programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI 1, PAPI 2) ainsi ce dossier entre dans la continuité et a pour vocation de

sensibiliser aux risques inondations de manière globale tant au niveau de la compréhension de ce qu'est une inondation, qu'à sa gestion de crise ou encore aux solutions pour s'en prémunir.

Pour ce faire :

- Plusieurs publics visés : maires, élus locaux, grand public, entreprises, agriculteurs et jeune public ;
- Différents supports de sensibilisation seront réalisés pour informer, sensibiliser et vulgariser le risque inondation : affiches, dépliants, vidéos, autocollants, podcast, site internet, ;
- Poursuite des opérations de sensibilisation du jeune public dans les maternelles, primaires, collèges et lycées du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu ;
- Une campagne « pluie intense » : les bons réflexes à adopter en cas de pluie intense ;
- La semaine du risque : dans le cadre des journées des assureurs organisé pour la 3ème année consécutive sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, de nombreux ateliers pédagogiques autour du risque inondation seront proposés ;
- 2 parcours de formation seront proposés : un pour les élus locaux afin de les informer aux différentes ressources à mobiliser en cas d'inondation et un pour les privés (entrepreneurs, agriculteurs...) sur les dispositifs de prévention (rendre des locaux plus résilients ou encore les entretiens à réaliser sur leur parcelle en bord de cours d'eau...

Pour cela, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention « Actions de sensibilisation au risque inondation – année 2024/2025 » inscrite au PAPI 3 - Axe 1 – Action 1.4

Le coût prévisionnel de l'opération est de 82 250 € TTC ;

Il convient d'autoriser le Président à solliciter une aide financière et d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	82 250 €	80%	65 800 €
AUTOFINANCEMENT	82 250 €	20%	16 450 €
<b>TOTAL</b>			<b>82 250 €</b>

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

#### **APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : AIDE A L'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT DE L'AUDE POUR LES ANNEES 2024 A 2026**

Le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention pour des dépenses d'investissement diverses telles que véhicules, matériel informatique, logiciel pour le développement d'outils informatiques et d'applications développées par le SMMAR.

Cette année, dans l'optique d'une optimisation de la programmation financière, il est proposé de contractualiser cette aide sur une période de 3 ans (2024 à 2026).

Le montant global de dépenses 2024/2026 est de 281 250.00 € HT

L'aide annuelle est plafonnée à 75 000 €.

Il convient d'approuver la proposition ci-dessus, d'autoriser le Président à solliciter une aide financière auprès du Département de l'Aude pour les années 2024-2025-2026 ainsi que de valider le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible en €HT	% Subv.	Total
<b>DEPARTEMENT DE L'AUDE</b>	<b>281 250 €</b>	<b>80%</b>	<b>225 000 €</b>
AUTOFINANCEMENT	281 250 €	20%	56 250 €
<b>TOTAL</b>			<b>281 250 €</b>

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

## DIRECTION TECHNIQUE

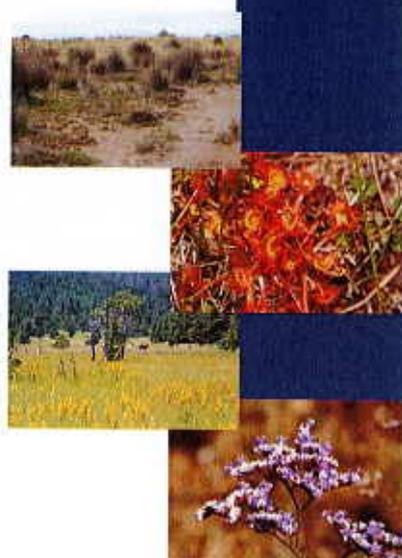
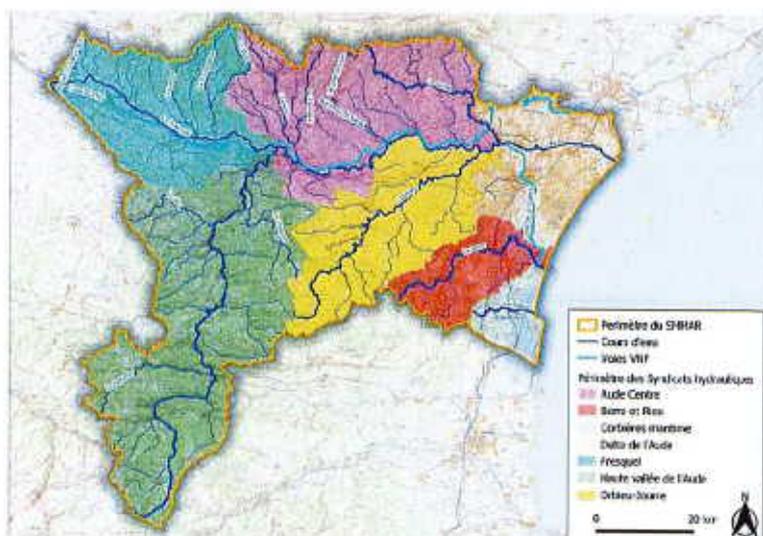
### 10. Approbation du Plan de Gestion des Zones Humides

Le Président laisse la parole à la Directrice technique, Hélène Mathieu Subias et Héroïse SANDRE, technicienne de rivière afin de présenter le Plan de Gestion des Zones Humides.

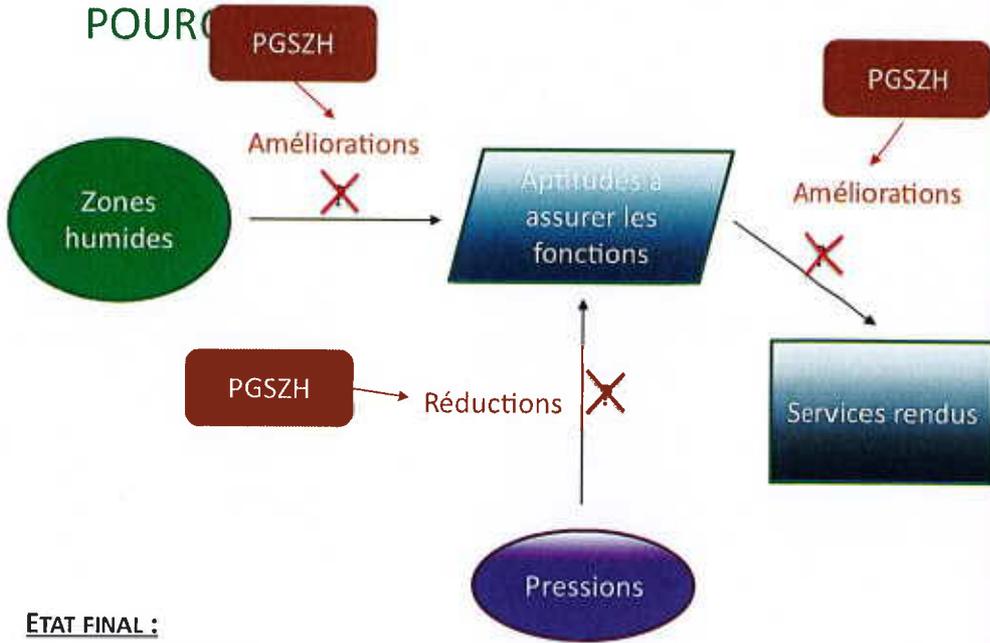
## UN PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE, POURQUOI ?

Document cadre à l'échelle des bassins versants (Aude, Berre et Rieu) ayant comme objectif la préservation des enjeux liés aux zones humides.

Enjeux identifiés et priorisés selon l'aptitude des zones humides à assurer des fonctions et le degré de pressions sur cette aptitude.



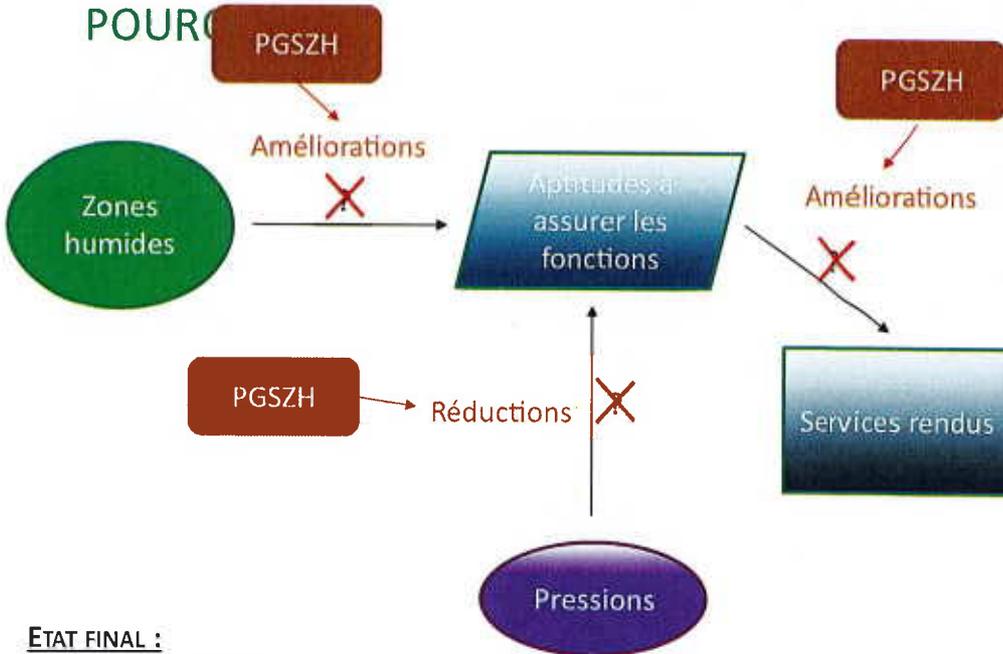
# UN PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE, POUR



**ÉTAT FINAL :**  
AVEC PLAN DE GESTION



# UN PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE, POUR



**ÉTAT FINAL :**  
AVEC PLAN DE GESTION



# LA DÉMARCHE

## Etape 1 : Délimitation des zones humides

- **Zones humides avérées :**
  - ZH déjà définies par prospection de terrain d'autres organismes
  - Prospection de terrain par bureau d'études Nymphalis
- **Zones humides potentielles :**
  - Toutes les autres zones présentant de potentiels caractères de ZH sans vérification de terrain

Données disponibles sur <https://carto.smmar.fr/> et auprès de la DDTM Aude et de la DREAL Occitanie

# LA DÉMARCHE

## Etape 2 : Qualification des fonctions des zones humides

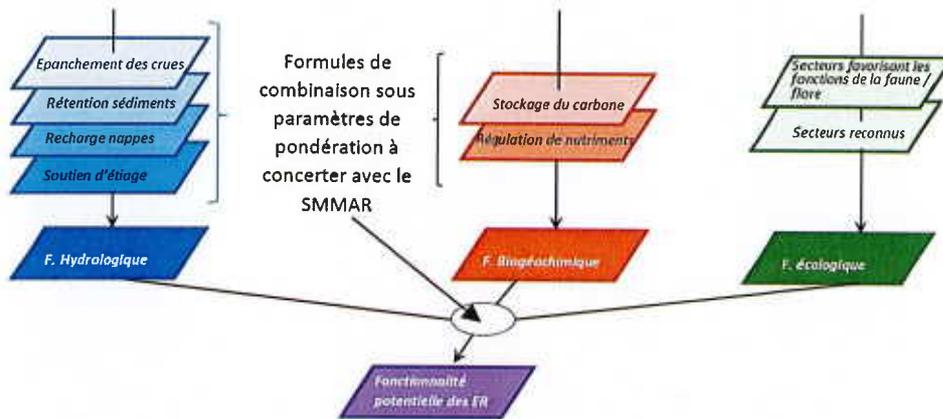
3 grandes fonctions prises en compte :

- **Fonction hydrologique** : fonction d'éponges naturelles qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent
  - recharge des nappes, épanchement des crues et dissipation des forces érosives, stockage des eaux en amont, rétention des sédiments ;
- **Fonction biogéochimique** : siège de nombreuses réactions biogéochimiques, liées à la présence de bactéries au sein du sol et des sédiments
  - stockage du carbone, régulation des substances toxiques, dénitrification ;
- **Fonction écologique** : accueil de la biodiversité.

# LA DÉMARCHE

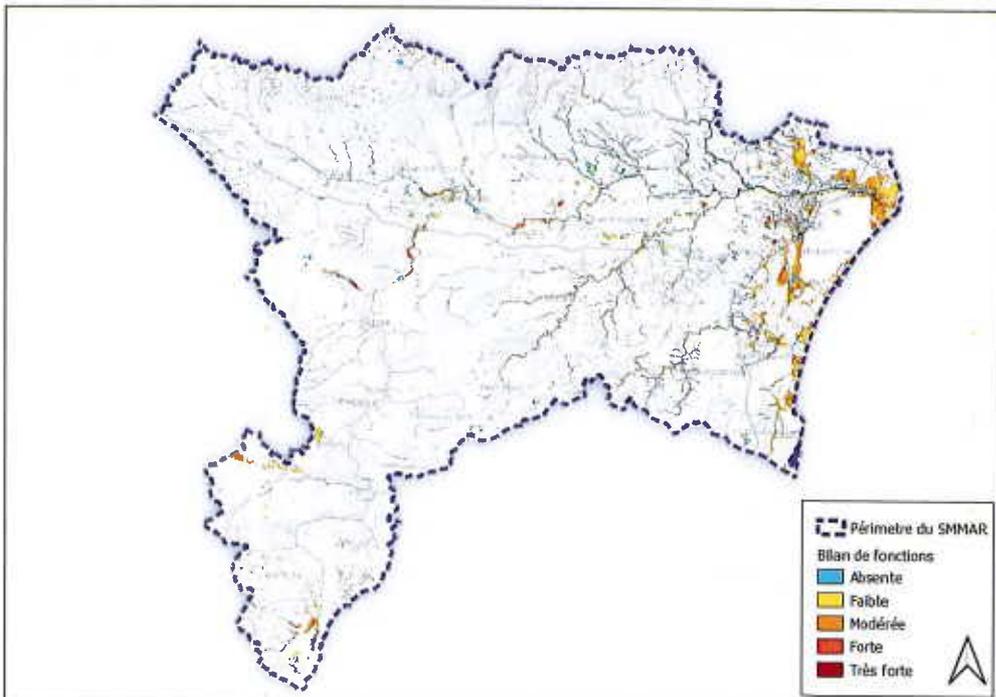
## Etape 2 : Qualification des fonctions des zones humides

**OBJECTIF** : avoir une appréciation réaliste et homogène de l'aptitude des zones humides du BV à assurer ces 3 grandes fonctions.



# LA DÉMARCHE

## Bilan de qualification des 3 fonctions des zones humides



## LA DÉMARCHE

### Etape 3 : Création d'une carte des pressions

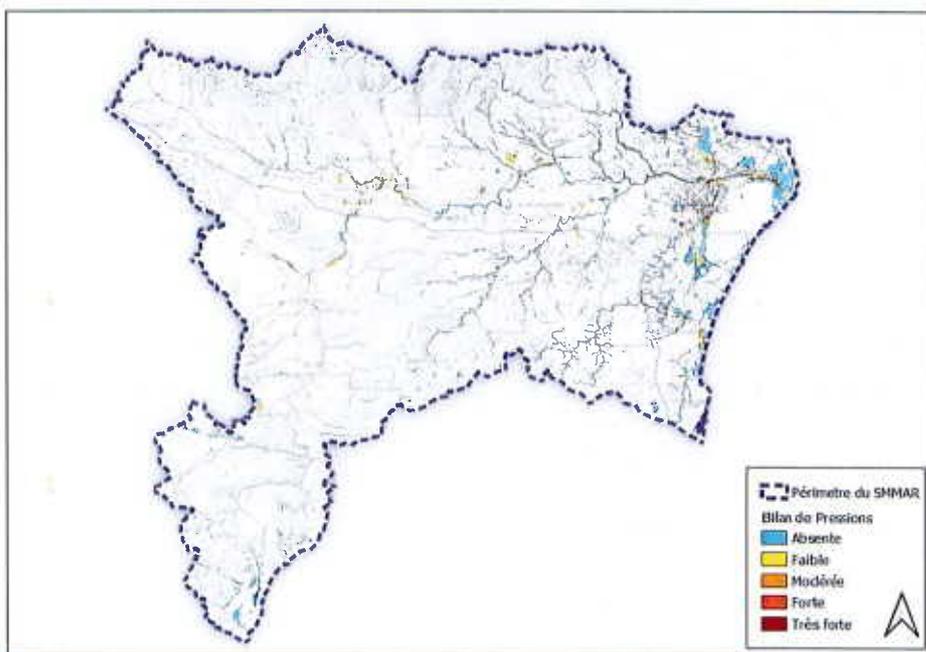
Pressions prises en compte :

- Imperméabilisation
- Urbanisation
- Pressions agricoles
- Détérioration / Destruction
- ...

*Données communiquées par l'Agence de l'Eau.*

## LA DÉMARCHE

### Etape 3 : Etablir une carte des pressions

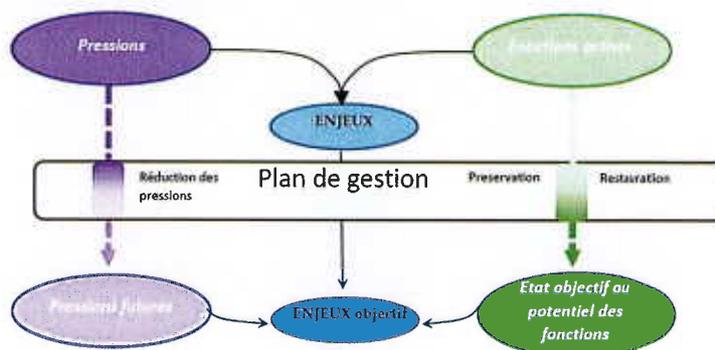


## LA DÉMARCHE

### Etape 4 : Qualifier, hiérarchiser et localiser les enjeux

#### OBJECTIFS :

- Faire ressortir les zones humides prioritaires :
  - forte aptitude à assurer des fonctions,
  - pressions importantes ;
- Orienter la stratégie de gestion et des plans d'actions vers ces zones humides prioritaires



## LA DÉMARCHE

### Etape 5 : Bâtir le plan de gestion stratégique

#### Définir la stratégie de gestion :

- A l'échelle du territoire (stratégie globale) ;
- A l'échelle des zones humides prioritaires (stratégie locale).

#### Proposer des plans d'actions :

- A l'échelle du territoire (stratégie globale) ;
- A l'échelle des zones humides prioritaires (stratégie locale).

# LA DÉMARCHE

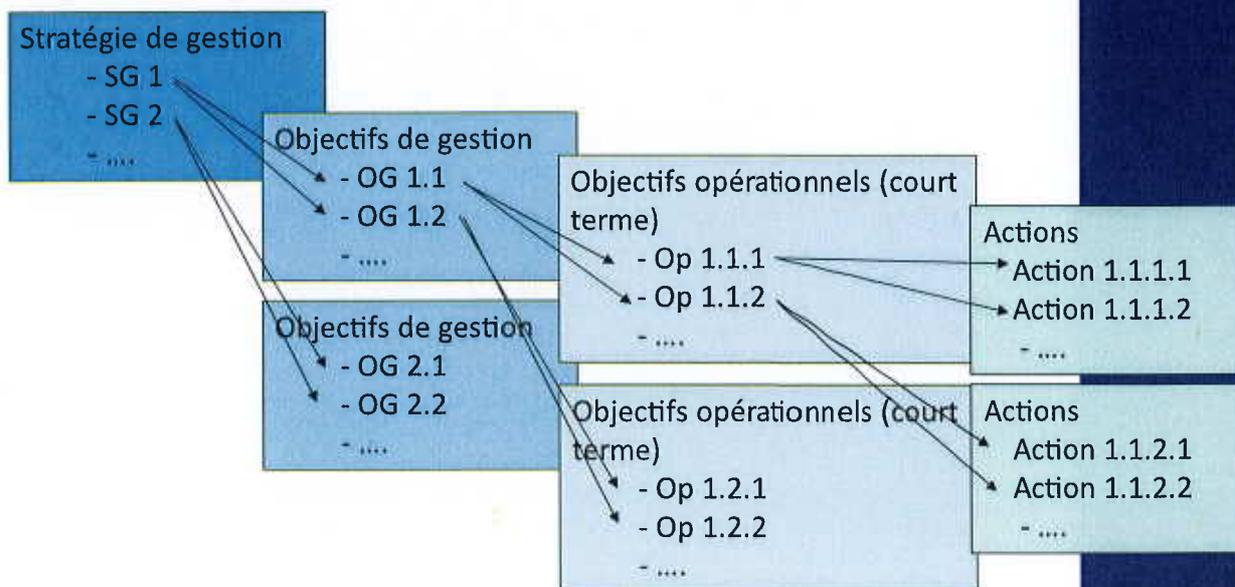
## Etape 5 : Bâtir le plan de gestion stratégique

5 axes dans la stratégie de gestion :

- **I. Préservation** de l'aptitude des zones humides à assurer leurs fonctions
- **II. Veille sur les menaces**
- **III. Connaissance et suivi** des zones humides
- **IV. Communication et sensibilisation**
- **V. Accompagnement** les projets d'aménagement du territoire

# LA DÉMARCHE

## Etape 5 : Bâtir le plan de gestion stratégique



## VALIDATION DU PGSZH ET SUITES

### Validation du PGSZH :

- Validation de principe lors du dernier COPIL – 15 décembre 2023
- Validation en comité syndical – 07 mars 2024
- Données disponibles sur <https://carto.smmar.fr/>

### Animation du PGSZH :

- Accompagnement sur démarches locales (PG locaux, appui technique...)
- COPIL annuel
- Réévaluation du PGSZH
- Etudes à l'échelle du bassin versant Aude, Berre, Rieu

M Lacombe demande si le réchauffement climatique a été pris en compte dans l'étude et la définition du plan de gestion stratégique des Zones humides.

Mme Mathieu Subias rappelle que le GIEC précise que la même quantité d'eau devrait tomber sur l'année sur notre secteur mais avec des situations extrêmes. Ce qui aura un impact sur le rôle des zones humides.

M Aragou rappelle qu'il s'intéresse à cette thématique depuis plus de 10 ans. Il a acquis beaucoup de connaissance avec le regretté Bruno Leroux. Ce dernier disait que les Zones humides sur le massif de Madres était équivalent au volume des barrages de Matemale et Puyvalador. Il remercie le syndicat de la Haute Vallée d'avoir mis à disposition des crédits ces dernières années pour réaliser des travaux sur les Zones Humides de la Haute Vallée en parallèle des travaux de protection des inondations.

Il donne l'exemple sur la commune de Roquefort de Sault alimentée par 3 captages : Un était à sec depuis l'an dernier. Les travaux de réouverture d'une zone humide a permis de réalimenter ce 3eme captage.

Mme Mathieu-Subias propose de refaire les calculs des zones humides de Madres et les corrélés au changement climatique. Elle précise que ce stockage servira pour les périodes où les précipitations se feront moindres.

Mme Boyer-Corcuff met également en avant la biodiversité énorme sur les zones humides.

M Magro ajoute le maintien et la réouverture des zones humides est conditionné et complémentaire des financements de l'agence de l'eau et du département. Il précise qu'il y a des incertitudes sur le maintien des aides de l'agence de l'eau.

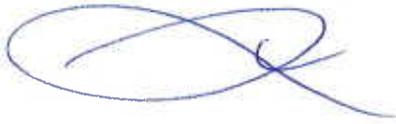
M le Président conclut par le fait que le déficit de la ressource nous impose de nous réinventer.

Monsieur le Directeur rappelle que le Comité Syndical prévu le 28 mars 2024 et décalé au 29 mars 2024 à 14h.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des délégués.

Aucune question étant posée, la séance est levée à 11h50.

Christian ARAGOU  
Délégué titulaire du SMAH HVA



Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR

